

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

Décision N° 61/2025

OBJET : Bail civil – Boutique Ephémère au 14 rue de Paris – 77320 La Ferté-Gaucher

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°68/2020 du 1^{er} septembre 2020, reçue en Préfecture le 3 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que la Commune souhaite renforcer l'attractivité de son Centre-Ville et de sa dynamique commerciale,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose pas de local à mettre à disposition dans le cadre de son projet de boutique dite « L'Ephémère » permettant à des artisans/commerçants de proposer leurs produits sur au moins un trimestre,

CONSIDERANT que la Commune a la possibilité de louer le local sis au 14 rue de Paris, à la Ferté-Gaucher pour ce projet,

CONSIDERANT que la Commune établira ensuite des conventions afin de sous-louer ce local à des artisans-commerçants,

DECIDE

Article 1er : De signer le bail civil avec Monsieur Patrice LETELLIER, domicilié 63 avenue de Rebais, 77320 La Ferté-Gaucher précisant les modalités de cette location.

Article 2 : Le bien loué est situé au 14 rue de Paris, 77320 LA FERTE-GAUCHER, cadastré section E n°1073, d'une superficie cadastrale de 80 m². Seul le rez-de-chaussée, d'une superficie de 40 m² est loué, comprenant une pièce principale et une arrière-boutique.

Article 3 : La durée du contrat est de 12 mois, entiers et consécutifs, à prise d'effet le 07 novembre 2025. Une prolongation par avenant est possible dans la limite de 3 ans au total.

Article 4 : Le loyer mensuel, hors charge, est de 380,00 € TTC. Les charges sont de 50 € TTC par mois.

Article 5 : Un dépôt de garantie d'un montant de 380 € représentant un mois de loyer hors charge sera versé au propriétaire durant le premier mois de location.

Article 6 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine Assemblée délibérante et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complétée du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 7 : La présente décision sera portée au registre des décisions et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 9 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 10 : Le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 11 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Directeur Général des Services
- Service Comptabilité
- Notifiée à Monsieur Patrice Letellier

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Date décision : 04/11/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : **05 NOV. 2025**

Domaine d'intervention : 3.3 Locations

Date affichage : **05 NOV. 2025**